

Le budget du Cameroun pour 2020 prévu en baisse de 5%

Résumé: La loi de finances 2020 promulguée en fin d'année par le Président de la République prévoit un budget en baisse de 5% par rapport à celui de 2019 pour les recettes comme pour les dépenses. L'objectif de croissance du PIB est maintenu à 4% mais l'absence d'accord sur la suite du programme FMI conduit à programmer une baisse significative des soutiens extérieurs. Des mesures portant sur l'élargissement de la base fiscale pourraient porter leurs fruits à plus long terme.

La loi de finances 2020 a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République le 24 décembre 2019. Le budget 2020 s'établit à 4 951,7 Mds FCFA en dépenses, soit une baisse de 5 % par rapport au budget révisé de 2019. Les recettes internes sont attendues à 3 545,2 Mds FCFA, en baisse de 2,3 %. Les emprunts et dons sont programmés en baisse de 9,5 %, à 1 406,5 Mds FCFA. Le déficit budgétaire serait ainsi maîtrisé, à 2,1 %, en léger retrait par rapport au résultat prévu pour 2019.

Cette baisse du budget, une première depuis une dizaine d'année, résulte en réalité de projections qui sont appelées à être revues en cours d'année, une fois tranchée la question de la suite qui sera donnée au programme FMI qui prend fin en principe le 25 juin prochain.

La baisse devrait toucher tous les postes de recettes...

Selon les chiffres retenus par la loi de finances, toutes les recettes sont en baisse. La **baisse des recettes pétrolières** (-12,5 % sur un an à 443 Mds FCFA) s'explique par l'hypothèse de prix du baril retenue (55,3 USD contre 57,9 en 2019). Le dynamisme du secteur gazier pourrait être compensé par la baisse de la production pétrolière en lien avec l'épuisement des puits matures.

Les **recettes non pétrolières sont également attendues en baisse en valeur** (-0,7 % à 3 102 Mds FCFA), un chiffre qui paraît prudent compte tenu du taux de croissance attendu (selon les derniers chiffres du FMI, un peu inférieurs à la prévision du gouvernement +3,8 % globalement, 4 % hors pétrole, en volume). L'interruption de l'activité de la SONARA qui se traduirait par une baisse sensible des recettes de TVA et de la taxe sur le chiffre d'affaire serait la principale explication.

Pour autant plusieurs dispositions fiscales ont été prises qui pourraient permettre à terme d'**élargir l'assiette fiscale**. Toute personne physique ou morale aura notamment l'obligation de s'enregistrer auprès de l'administration fiscale afin d'obtenir un numéro d'identification unique pour effectuer des opérations du type : ouverture d'un compte auprès des établissements de crédit et de microfinance, souscription de tout type de contrat d'assurance,

signature de contrats de branchement ou d'abonnement aux réseaux d'eau et/ou d'électricité, immatriculation foncière, agrément à une profession réglementée.

Cette mesure ne devrait avoir d'effet qu'à moyen terme. En revanche quelques mesures nouvelles pourraient générer des recettes supplémentaires : les ventes de biens et les prestations de services rendues à travers les plateformes de commerce électronique sont désormais soumises à la TVA, de même que les commissions perçues sur ces opérations.

En outre, plusieurs produits sont désormais assujettis aux droits d'accises : les motos d'une cylindrée supérieure à 250 cm³, les parties de tous les motos, les cheveux, perruques, laines, mèches et autres produits textiles préparés pour la fabrication de perruques, les sucreries sans cacao, les chocolats et autres préparations alimentaires à forte teneur de cacao, les préparations pour consommation, les glaces pour consommation, l'hydroquinone et les produits cosmétiques, les consoles et machines de jeux vidéo, articles de jeux de société, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino, les bouquets de programmes et contenus audiovisuels numériques.

La baisse la plus forte porte néanmoins sur le poste « Emprunts et dons », - 9,5% en raison de la baisse des appuis budgétaires (115 Mds FCFA, contre 358 en 2019).

... alors que l'effort sur les dépenses est inégalement réparti

Le service de la dette devrait baisser, passant de 1 283,0 Mds FCFA en 2019 à 1 011,9 Mds FCFA. Le service de la dette extérieure est prévu à 472,2 Mds FCFA (-12,7 % sur un an) et celui de la dette intérieure à seulement 539,7 Mds (-27,3 %). Pour cette dernière, cette évolution résulte surtout d'une baisse importante des remboursements d'arriérés (72 Mds prévus en 2020 contre 248,5 Mds FCFA en 2019) (cf. annexe 2).

Cette baisse du service de la dette permet en tout cas au Gouvernement de dégager des marges de manœuvre sur les autres postes. Les dépenses courantes devraient globalement rester stables (-0,3 %) à 2 443,5 Mds FCFA, mais **la masse salariale devrait augmenter de 3,3 %** à 1 066,2 Mds FCFA. Cette augmentation intervient alors que le Gouvernement n'a pas réussi au cours de ces trois années de programme à réaliser de réel ajustement sur ce poste. Par crainte de mouvements sociaux, les mesures visant à réduire le train de vie de l'État n'ont pas été menées. La réforme portant sur les rémunérations des fonctionnaires poussées par la Banque mondiale n'a pas véritablement progressé.

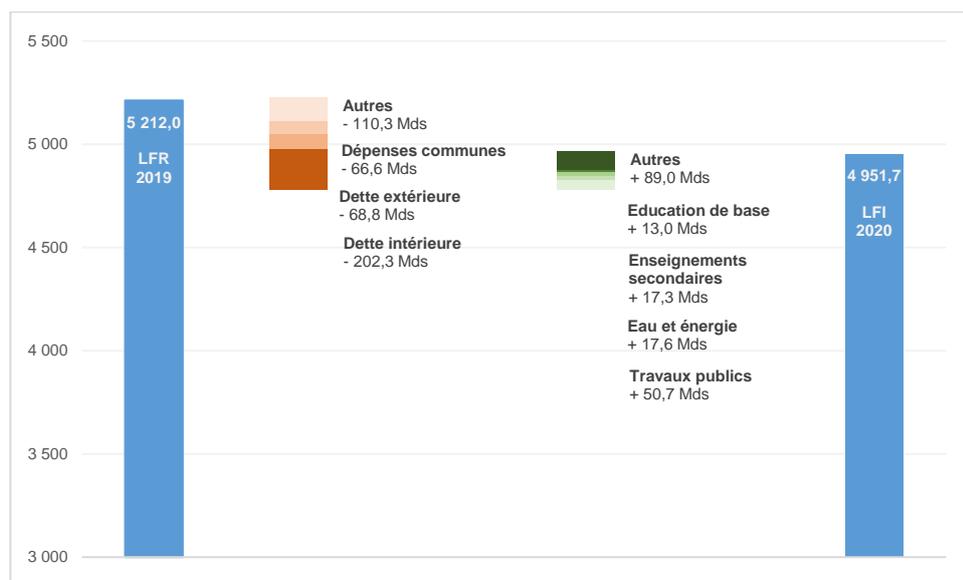
L'augmentation des dépenses en capital est modérée (+1,2 % à 1 496,3 Mds FCFA, contre +14,5 % entre la LFR 2018 et la LFR 2019) et son impact sur la croissance du PIB en 2020 devrait l'être tout autant compte tenu de la nature des infrastructures financées (infrastructures sportives pour une part importante). De plus, le taux de réalisation des dépenses en capital au troisième trimestre 2019 (61,1 %) démontre la lenteur et les difficultés de mise en œuvre des projets.

Les budgets de plusieurs ministères **augmentent de manière sensible** : +12 % pour les **Travaux publics** (+50,7 Mds à 459,6 Mds FCFA), +8 % pour le ministère de **l'Eau et de**

l'Énergie (+17,6 Mds à 244,2 Mds FCFA) en charge de la mise en œuvre des investissements publics. **Les dépenses d'éducation et de santé** sont également prévues en hausse : +5 % pour l'éducation (ministère des enseignements secondaires +17,3 Mds à 404,9 Mds FCFA et ministère de l'Éducation de base, +13,0 Mds à 235,3 Mds FCFA). Le budget alloué au ministère de la Santé publique augmente plus modestement (+6,9 Mds à 213,7 Mds FCFA). Au total, la part du budget allouée à ces trois ministères passe à 17,2 %, soit 1,5 point de plus qu'en LFR 2019.

En revanche, alors même qu'il s'agit du premier budget adopté depuis la tenue du Grand dialogue national et que son vote coïncide d'ailleurs avec celui de la loi sur la décentralisation¹ qui acte notamment la création des conseils régionaux, prévoit une délégation des compétences en matière de politique d'éducation et de justice et pose les jalons de la création d'un statut spécial pour les deux régions anglophones, les conséquences budgétaires ne sont pas reprises dans la loi de finances : le budget alloué au ministère de la Décentralisation et du Développement local s'inscrit en recul de 2,9 % sur un an à 44,4 Mds FCFA.

Graphique. Principales évolutions des postes de dépense par rapport au budget révisé 2019 (Mds FCFA)



Source : Loi de finances 2020

Le financement du déficit

Le financement du déficit (512,5 Mds FCFA) et de l'amortissement de la dette (648 Mds FCFA) – auquel s'ajoutent 72 Mds FCFA de remboursements d'arriérés intérieurs et 72 Mds FCFA de remboursements de crédits de TVA – devrait principalement être couvert par les prêts-projets (767 Mds FCFA), l'émission de titres publics (320 Mds FCFA) et les appuis budgétaires (115,5

¹ La décentralisation figure dans la Constitution camerounaise depuis 1996 mais elle n'avait jamais été mise en œuvre. Une des principales recommandations du Grand dialogue national consistait à accélérer ce processus.

Mds FCFA). Ces derniers sont donc très inférieurs au niveau atteint en 2019 (358 Mds FCFA) compte tenu de la fin du programme avec le FMI en juin 2020. Enfin, le financement bancaire devrait s'élever à 102 Mds FCFA.

La loi de finances autorise le Gouvernement à contracter des emprunts concessionnels à hauteur de 300 Mds FCFA (contre seulement 150 Mds FCFA en 2019) et non-concessionnels à hauteur de 500 Mds FCFA (sans changement). Cette évolution est en ligne avec les recommandations du FMI de recourir à davantage de financements concessionnels pour sauvegarder la soutenabilité de la dette.

Annexe 1. Présentation simplifiée de la loi du budget 2020

	Budget 2018 révisé (1)	Budget 2019 (2)	Budget révisé 2019 (3)	Budget 2020 (4)	Variation (3/1)	Variation (4/3)
Recettes totales	4 689,5	4 850,5	5 212,0	4 951,7	+3,4%	-5,0%
Recettes internes	3 324,0	3 529,5	3 630,0	3 545,2	+6,2%	-2,3%
Recettes pétrolières	444,0	450,0	506,0	443,0	+1,4%	-12,5%
Recettes non pétrolières	2 880,0	3 079,5	3 124,0	3 102,2	+6,9%	-0,7%
Emprunts et dons	1 365,5	1 321,0	1 555,0	1 406,5	-3,3%	-9,5%
Prêts projets	571,0	588,0	747,0	767,0	+3,0%	+2,7%
Emission de titres publics	300,0	260,0	350,0	320,0	-13,3%	-8,6%
Dons	64,5	79,0	100,0	102,0	+22,5%	+2,0%
Appuis budgétaires	334,0	329,0	358,0	115,5	-1,5%	-67,7%
Financement bancaire	96,0	65,0	27,0	102,0	-32,3%	+277,8%
Dépenses totales	4 689,5	4 850,5	5 212,0	4 951,7	+3,4%	-5,0%
Dépenses courantes	2 342,3	2 465,5	2 451,0	2 443,5	+5,3%	-0,3%
Biens et services	840,3	895,2	802,0	780,0	+6,5%	-2,7%
Salaires	1 024,0	1 058,0	1 032,0	1 066,2	+3,3%	+3,3%
Transferts et subventions	478,0	512,3	617,0	597,4	+7,2%	-3,2%
Dépenses en capital	1 291,1	1 327,6	1 478,0	1 496,3	+2,8%	+1,2%
Service de la dette	1 056,0	1 057,4	1 283,0	1 011,9	+0,1%	-21,1%
Dettes extérieures	343,0	461,0	541,0	472,2	+34,4%	-12,7%
Dettes intérieures	713,0	596,4	742,0	539,7	-16,3%	-27,3%

Source : Lois de finances

Annexe 2. Financement

	2019	2020	Variation
Besoins de financement			
Déficit	461,4	512,5	+11,1%
Amortissement de la dette	668,5	648,0	-3,1%
<i>Dettes extérieures</i>	<i>381,0</i>	<i>302,2</i>	<i>-20,7%</i>
<i>Dettes intérieures</i>	<i>287,5</i>	<i>345,8</i>	<i>20,3%</i>
Restes à payer	248,5	72,0	-71,0%
Remboursement des crédits de TVA	81,4	72,0	-11,5%
Ressources de financement			
Prêts projets	747,0	767,0	+2,7%
Emissions de titres publics	350,0	320,0	-8,6%
Appuis budgétaires	358,0	115,5	-67,7%
Financement bancaire	81,4	102,0	+25,3%